

# Notes du mont Royal

[www.notesdumontroyal.com](http://www.notesdumontroyal.com)

Cette œuvre est hébergée sur «*Notes du mont Royal*» dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES  
Google Livres

[Dupont de Nemours <sup>et A</sup>  
(Pieru - Samuel)]

PLAIDOYER

DE LYSIAS,

CONTRE LES MEMBRES

DES ANCIENS COMITÉS

DE SALUT PUBLIC

ET

DE SURETÉ GÉNÉRALE

24

---

Exemplaria græca  
Nocturnâ versate manu, versate diurnâ.  
HORAT...

---

*Dupont de Nemours*



A PARIS,  
CHEZ DU PONT IMPRIMEUR-LIBRAIRE,  
rue de la Loi, N°. 1232.

---

L'AN III DE LA RÉPUBLIQUE.

[1795]

*Lib 4/1031*

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is essential for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent and reliable data collection processes to support informed decision-making.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in data management and analysis. It discusses how modern software solutions can streamline data collection, storage, and reporting, thereby improving efficiency and accuracy.

4. The fourth part of the document addresses the challenges associated with data management, such as data quality, security, and privacy. It provides strategies to mitigate these risks and ensure that data is used responsibly and ethically.

5. The fifth part of the document concludes by summarizing the key findings and recommendations. It stresses the importance of ongoing monitoring and evaluation to ensure that data management practices remain effective and aligned with the organization's goals.

6. The sixth part of the document provides a detailed overview of the data collection process, including the identification of data sources, the design of data collection instruments, and the implementation of data collection procedures.

7. The seventh part of the document discusses the importance of data quality and the steps taken to ensure that the data collected is accurate, complete, and reliable. It includes a discussion on data validation and quality control measures.

8. The eighth part of the document focuses on data security and privacy, detailing the measures taken to protect sensitive information and ensure compliance with relevant regulations and standards.

9. The ninth part of the document describes the data analysis process, including the selection of appropriate statistical methods and the interpretation of the results. It emphasizes the need for clear and concise reporting of findings.

10. The tenth part of the document provides a final summary and concludes the report. It reiterates the key findings and offers final recommendations for future data management and analysis efforts.

# AVERTISSEMENT.

---

LE monde se répète. Les tyrans modernes n'ont fait que porter à un excès encore plus affreux, les crimes commis par les tyrans anciens.

La République d'Athènes, composée de vingt mille citoyens, et par conséquent cent fois moins grande et moins puissante que la République Française, a éprouvé, à-peu-près dans la proportion de leur population respective, les mêmes calamités, presque de la même manière.

Elle a été soumise à *trente tyrans*, soi-disant magistrats, portés à la tête de ses affaires, par la *faction de l'étranger*. Dix de ces tyrans avaient été nommés par *Théramène*, qui fût leur chef pendant un temps. Dix autres l'avaient été par des inspecteurs, qu'influençaient directement Théramène et ses complices. Et comme il faut dans tout corps, même tyrannique, quelques membres indifférens, insignifians, probes au besoin, qu'on puisse présenter à l'opi-

nion comme incapables de mauvaises intentions, les dix derniers, ou le tiers de cet horrible comité, avaient été pris au hasard parmi le peuple. On leur laissa la partie administrative, ou de simple manipulation du gouvernement, dont les vingt premiers se réservaient la véritable autorité.

Les trente s'emparèrent de tous les pouvoirs, abusèrent odieusement de tous, ruinèrent et dévastèrent la République. Ils firent couler le sang des citoyens qu'il leur plut de déclarer *suspects*, sous prétexte d'enrichir le fisc par la confiscation des biens des proscrits; et dans les arrestations, dans les visites domiciliaires, eux, et leurs agens, ne négligèrent point de s'approprier une grande partie de l'argent comptant et des effets mobiliers. Ils immolèrent ainsi, et sans les juger, jusques à quinze cents citoyens, et un grand nombre d'étrangers.

Ils se brouillèrent ensuite; et les plus méchans d'entre eux dénoncèrent, livrèrent au supplice Théramène, après lui avoir long-temps obéi.

Enfin, les Athéniens véritablement pa-

triotés se soulevèrent, vainquirent les tyrans, les dépouillèrent de l'autorité qu'ils avaient usurpée. Quelques-uns néanmoins étaient restés dans Athènes. L'orateur *Lysias*, dont ils avaient pillé la fortune, dont ils avaient fait mourir, sans aucun jugement, le frère *Polemärke*, et qui n'avait lui-même échappé à leur fureur que par la fuite, attaqua en justice *Eratosthène*, celui des *trente* qui avait arrêté *Polémärke*.

Son plaidoyer existe. Il peut être lu par tout le monde. *Athanase AUGER* l'a traduit avec beaucoup d'exactitude et d'énergie. Il présente une multitude de faits si semblables à ceux dont nous avons été les témoins, que les lecteurs qui ne sont pas versés dans l'histoire grecque, y retrouvant les actions et les portraits de *Collot*, de *Billaud*, de *Barrère*, de *Robespierre*, de *Vadier* et de leurs sbires, auront peine à croire que ce discours ait été fait par *Lysias*, l'an troisième de la quatre-vingt-dixième olympiade, il y a deux mille trois cent quatre-vingt-seize années.

Ceux qui seront tentés d'en douter, peuvent recourir à l'édition française des ha-

rangues de *Lysias*, publiée, il y a douze ans, chez *Debure, Théophile Barrois, et Alexandre Jombert.*

Nous indiquerons, entre deux parenthèses, les rapprochemens, les noms modernes correspondans à ceux des personnages qu'accuse *Lysias*, et nous citerons les pages où se trouvent les passages que nous allons transcrire. Car, afin d'éviter les longueurs inutiles, nous ne rapporterons pas le *plaidoyer de Lysias* tout entier. Il suffit aux Français, pour être avertis par l'exemple des Athéniens, et frappés de la justesse étonnante du parallèle, de lire les morceaux où la ressemblance entre la position des deux peuples et les deux tyrannies qui les opprimèrent, se montre de la manière la plus propre à fixer l'attention des bons esprits, à toucher les cœurs sensibles, à faire impression sur les citoyens prévoyans et vertueux.



PLAIDOYER  
DE LYSIAS,  
CONTRE LES MEMBRES  
DES ANCIENS COMITÉS  
DE SALUT PUBLIC  
ET  
DE SURETÉ GÉNÉRALE (1).

---

**M**ON embarras, Athéniens, n'est pas de savoir par où je commencerai ce discours, mais comment je parviendrai jamais à le finir : ceux que je poursuis ont commis un si grand nombre de crimes, et ces crimes sont si atroces, que même la fiction, si je m'en permettais l'usage, ne pourrait rien

---

(1) Extrait littéral du plaidoyer de Lysias, contre Eratosthène et ses collègues, traduit par Athanase Auger.



ajouter au-delà , et qu'en me renfermant dans l'exacte vérité , je n'aurais encore ni assez de temps , ni assez de force pour tout dire. ( *Page 22.* )

Quand il s'agit des oppresseurs de la liberté publique , on ne saurait poursuivre ses propres injures , sans venger en même-temps celles de l'État. ( *Page 23.* )

Dans un gouvernement démocratique , nous vécutmes de façon à ne jamais faire ni recevoir d'injure ; mais lorsque les trente devinrent les maîtres , tout changea de face. Ces hommes injustes et méchans s'annonçaient d'abord *comme devant purger la ville des plus mauvais citoyens , et porter les autres à la vertu* : voilà ce qu'ils promettaient , et ce qu'ils n'exécutèrent pas. ( *Pages 23 et 24.* )

Théognis et Pison , deux des trente tyrans , firent observer à leurs collègues qu'à Athènes , plusieurs étaient contraires au gouvernement actuel ; que *le prétexte de punir des coupables serait un excellent moyen d'enrichir le trésor*. Posons , disaient-ils ,  
 POUR PRINCIPE , QU'ON A BESOIN D'ARGENT.

(*Battons monnaie à la place de la révolution*).

Il leur fut aisé de persuader leurs auditeurs, qui aimaient autant l'argent, qu'ils estimaient peu la vie des hommes. Les trente décidèrent donc qu'ils feraient prendre les riches, parmi lesquels ils mèleraient des pauvres (*sans-culottes*) afin de pouvoir se justifier devant le peuple, et lui faire croire qu'ils n'agissaient point par des vues de cupidité, mais pour l'intérêt de l'état; comme si jamais, dans le reste de leur conduite, ils eussent suivi quelques principes de justice.

Ils se partagent les divers quartiers de la ville, et se mettent en marche : je donnais, ce jour-là, un repas à des étrangers; ils entrent chez moi, les chassent, et me livrent à Pison. D'autres se rendent à notre manufacture, et écrivent le nom des esclaves. Je demandai à Pison s'il voulait me sauver moyennant une somme d'argent. — *Oui*, dit-il, *si la somme en vaut la peine* (comités révolutionnaires). — Eh bien, lui dis-je, je suis prêt à vous donner un talent (*environ cinq mille livres, monnaie métallique*). Il convint avec moi de me sauver à ce prix.

Je savais qu'il ne craignait ni les dieux ni les hommes : je crus cependant nécessaire , dans la conjoncture , d'exiger de lui le serment accoutumé. Lors donc qu'il eut juré , avec des imprécations sur ses enfans et sur lui-même , de me sauver moyennant un talent , j'entre dans une chambre et j'ouvre un coffre. Il s'en apperçoit , entre aussi-tôt , et appelant deux esclaves , *il leur ordonne d'emporter tout ce que ce coffre renfermait.* Comme ce qu'il avait pris excédait de beaucoup la somme dont nous étions convenus , car il s'était saisi de trois talens , de quatre cents cysiques , de cent dariques et de quatre coupes d'argent , je le priai de me laisser au moins de quoi vivre. Il me repliqua que *je devais me trouver trop heureux de sauver ma personne.*

Nous sortions l'un et l'autre , quand nous rencontrâmes Mélobius et Mnesitide , qui venaient de la manufacture , et qui , nous trouvant à la porte , nous demandèrent où nous allions. — Je vais , leur dit Pison , à la maison du frère de Lysias , *pour la visiter* (visites domiciliaires). — Allez-y , lui dirent-

ils ; et ils m'ordonnèrent de les suivre chez Damnipe. Pison s'approche de moi , m'engage à *ne dire mot* et à ne rien craindre , m'assurant qu'il viendrait me rejoindre. Nous trouvons , chez Damnipe , Theognis qui gardait d'autres étrangers ; ils me mirent sous sa garde et se retirèrent.

Dans une telle situation , me voyant à la veille de périr , je crus devoir tenter quelque moyen de me sauver. J'appelle Damnipe. Vous êtes mon ami , lui d'i-je : me voilà dans votre maison ; je ne suis point coupable, *c'est ma fortune qui me perd* ; servez-moi , je vous prie , avec zèle , dans mon malheur , et faites tout ce qui sera en vous pour me tirer d'un embarras aussi cruel. Il promit de s'employer pour moi. Il pensa que le mieux était de parler à Théognis , *de qui, sans doute, on obtiendrait tout avec de l'argent*. Pendant qu'ils conféraient ensemble , comme je connaissais la maison et ses issues , je pris le parti de m'enfuir , bien persuadé que si j'avais le bonheur de tromper les surveillans , j'échapperais au péril ; qu'étant arrêté dans ma fuite , je n'en serais

pas moins relâché, supposé que Damnipe eût fait consentir Théognis à recevoir de moi une rançon ; et que, s'il ne pouvait le fléchir, je ne gagnais rien à rester. J'entreprends donc de m'échapper. Il n'y avait de gardes qu'à la porte de la cour. Il me fallait passer par trois autres portes ; elles se trouvèrent toutes trois ouvertes.

Je me réfugie au Pirée, dans la maison d'Archenée, l'armateur ; et je l'envoie à la ville, pour me donner des nouvelles de mon frère Polémarque : il me rapporte qu'Eratosthène l'avait arrêté hors de son logis, et l'avait conduit en prison. D'après ce rapport, je m'embarquai, la nuit suivante, pour Mégare.

Les trente, *selon leur coutume*, condamnèrent Polémarque à boire la cigüe, sans lui déclarer même la raison pour laquelle il allait mourir, (*tu n'as pas la parole*) quand ils auraient dû le citer devant les juges, et *lui laisser la liberté de se défendre*. — Ils étaient saisis d'un grand nombre de nos meubles ; on leur fit demander ce qui était nécessaire pour la sépulture : ils ne donnèrent rien. Et quoi-

que les tyrans eussent déjà entre les mains une grande partie de nos effets , soixante-dix boucliers , beaucoup d'or , d'argenterie et d'airain , d'ornemens de toute espèce , de meubles et d'habillemens de femmes , qui étaient bien plus multipliés qu'ils ne pensaient , et par-dessus tout cela , cent vingt esclaves , *dont ils gardèrent ceux qui étaient d'un certain prix , et vendirent les autres au profit du trésor* ; ils signalèrent leur odieuse cupidité et leur avidité insatiable par un trait de violence qu'on aura peine à croire. L'épouse de Polémarque avait des pendants d'or qu'elle avait apportés dans la maison de son mari ; Mélobius les lui arracha des oreilles. Enfin , ils ne nous firent grace d'aucune partie de notre fortune , et nous persécutèrent pour s'emparer de nos biens , comme si nous eussions provoqué leur haine par les injures les plus atroces.

Mais je le demande , méritions-nous un tel traitement ? Nous avions rempli toutes les charges publiques , fourni plusieurs contributions , exécuté fidèlement tous les ordres du peuple. — Bien différens de ce

qu'étaient les trente à la tête des affaires. Que de citoyens leur cruauté tyrannique n'a-t-elle pas obligé de chercher un asyle chez l'ennemi (*les paysans du Bas-Rhin*) ! Combien n'en ont-ils pas fait mourir injustement et laissé sans sépulture ! (*les Nantais, etc.*) Combien n'en ont-ils pas, contre toute règle, privés des privilèges les plus communs ! — Et tel est l'excès de leur audace, qu'ils se présentent même pour se justifier (*pages 24 à 27*)—Eratosthène, comme je l'ai dit tout à l'heure, a fait mourir mon frère, sans pouvoir l'accuser d'aucun crime envers l'état, sans en avoir reçu aucune injure personnelle, ne suivant en un mot que les mouvemens d'une odieuse tyrannie. Je vais le faire paraître et l'interroger —.

Paraissez donc Eratosthène, et répondez à mes interrogations. — Avez-vous conduit Polémarque en prison ? — Oui, mais c'était par crainte de mes collègues et pour leur obéir. — Etiez-vous dans le sénat lorsqu'on parla de nous ? — J'y étais. — Etiez-vous de l'avis de ceux qui opinaient à la mort, où y étiez-vous opposé ? — Je

m'y suis opposé. — Vouliez-vous qu'on nous fit mourir ? — Non. — Pensiez-vous qu'on nous persécutait injustement ? — Oui.

Ainsi donc, ô le plus indigne de tous les hommes, *vous vous opposiez aux tyrans pour nous sauver la vie, et vous nous arrêtiez pour nous donner la mort.* Lorsque tous ensemble vous étiez les maîtres de nos jours, vous vous opposiez, dites-vous, à vos collègues qui avaient décidé de nous perdre; et lorsque seul vous pouviez sauver Polémarque, vous l'avez traîné en prison ! — Quoi ! parce qu'ayant été opposant, comme vous dites, vous n'avez rien gagné, vous voulez qu'on vous regarde comme un citoyen honnête ; et parce qu'ayant arrêté un homme innocent vous l'avez fait mourir, vous ne croyez pas devoir être condamné à satisfaire les Athéniens, à me satisfaire moi-même par votre punition.

Au reste, s'il est vrai qu'il ( Collot-d'Herbois ) se soit opposé à ces collègues, *il n'est pas vraisemblable qu'ils l'aient chargé de cette affaire.* Car comment lui auraient-ils



donné leur confiance ? Comment auraient-ils fait exécuter leurs décrets par celui-là même qui s'y serait opposé et qui aurait déclaré ses sentimens ? *Est-il probable que celui-là même qui aurait contredit les objets arrêtés entr'eux se fut chargé de l'exécution ?*

Ajoutons que les autres Athéniens peuvent excuser leur conduite passée en se rejetant sur les *trente* : mais doit-on permettre que les *trente* se renvoient la faute. — Et quand les punirez-vous s'il est permis aux *trente*, d'alléguer qu'ils obéissaient aux ordres des *trente*, et qu'ils ne faisaient qu'exécuter leurs décrets (*pages 30, 31 et 32*) ? — Mais c'est sur les actions que les juges doivent prononcer, et non sur de prétendues oppositions en paroles. C'est d'après les faits qui leur sont connus, qu'ils doivent juger des discours qui auront pu être tenus alors, puisqu'il est impossible de produire de témoins, et que, loin de pouvoir paraître en public, nous n'étions pas même en sûreté dans nos maisons. On permettra donc à des hommes qui ont accablé de maux la Répu-

que, de se combler eux-mêmes de louanges! Mais enfin, Eratosthène, je ne nie pas, je conviens même, si vous le voulez, que vous vous opposâtes à vos collègues, qu'eussiez-vous donc fait, je vous prie, si vous eussiez été consentant, puisque, ayant été opposant, comme vous dites, vous avez fait mourir Polémarque? Et vous, Athéniens, épargneriez-vous Eratosthène, si vous étiez les frères et les fils de cet infortuné (page 33)?

Nombre de citoyens et d'étrangers sont accourus au tribunal, pour apprendre quelles sont vos dispositions à l'égard des trente. Vos concitoyens se retireront persuadés, ou qu'ils seront punis de leurs entreprises criminelles, ou qu'ils seront vos tyrans, s'ils réussissent. — Quoi! vous ne feriez pas subir les dernières peines à des hommes qui, lorsqu'ils étaient les maîtres, ont, de leur plein gré, *sans jugement préalable*, fait périr une foule de citoyens (pages 34 et 35)!

Peut-être devrais-je terminer ici mon accusation; en effet, elle ne doit se poursuivre que jusqu'au point où l'accusé,

convaincu d'avoir mérité la mort , est dès-lors punissable du dernier supplice. Je ne vois pas qu'il faille beaucoup s'étendre en accusant des hommes qui ne seraient point encore suffisamment punis , si on pouvait les faire mourir plusieurs fois pour un seul de leurs attentats ( page 35 ).

Ne souffrez pas , Athéniens , que , sans répondre aux griefs , ils tentent de vous séduire , en se donnant à eux-mêmes des éloges étrangers à la cause : ils viendront peut-être vous dire qu'ils sont d'excellens guerriers , — qu'ils ont amené à votre parti des villes qui vous étaient contraires. Mais ont-ils détruit autant d'ennemis que de citoyens ? Ont-ils enlevé à vos ennemis autant d'armes qu'ils vous en ont ôté à vous-mêmes (\*). Et toutes les villes qu'ils disent avoir amenées à votre parti , valent-elles votre République , qu'ils ont réduite en servitude ? — J'ai souvent admiré l'audace de leurs défenseurs ; mais je me suis dit à moi-

---

(\*) Les *trante* ôtèrent les armes à tous les citoyens , et ne les laissèrent qu'à ceux qui étaient armés pour leur défense. (*Note d'Achanasc Auger.*)

même , que des gens qui se permettent eux-mêmes tous les crimes , pouvaient bien prévenir de pareils hommes (*pages 36 et 37*).

Lorsque la démocratie subsistait encore , ceux qu'on appelait les *associés* , ( les jacobins ) et ce fut le commencement des troubles , établirent des inspecteurs pour être , en apparence , les conseillers du peuple ; mais , en effet , les chefs des conjurés ( comités d'insurrection ) et les ennemis du peuple. Eratosthène et Critias étaient deux de ces inspecteurs. Conjointement avec leurs collègues , ils chargèrent les Philarques de faire garder les portes de la ville ( fermer les barrières). *Ils notifiaient ce qu'il fallait statuer par les suffrages ; ils indiquaient les magistrats qu'il fallait nommer. Tout ce qu'ils voulaient exécuter , ils le décidaient en maîtres.* Ces hommes , vos concitoyens , travaillaient donc à vous nuire , de concert avec vos ennemis. *Leur but était de vous réduire à un dénuement général ; ( réquisitions , préemptions , maximum , commission du commerce ) et à l'impossibilité de rendre quelque ordonnance utile ; ils*

*savaient qu'autrement ils ne pourraient vous soumettre, et qu'ils ne réussiraient qu'autant que vous seriez malheureux. Ils pensaient enfin, que cherchant à vous délivrer des maux actuels, vous ne songeriez pas aux maux à venir (pages 37 et 38).*

Si les particuliers employés par les trente étaient sages, ils ne craindraient pas de charger par leur témoignage, et de faire punir, avec sévérité, ceux qui les entraînaient dans les excès dont ils rougissent; et pour peu qu'ils eussent de raison, ils ne violeraient pas le serment avec si peu de scrupule, quand il est question de servir leur patrie, après l'avoir si religieusement observé, quand il s'agissait de lui nuire. Greffier, faites paraître les témoins. Témoins, paraissez. (pages 38 et 39).

Vous venez d'entendre les dépositions. Revêtu de l'autorité, Erastothène a *trempe dans tous les crimes de la tyrannie*; cependant, *s'il eût été bon patriote, il devait d'abord refuser de partager une domination injuste*; il devait ensuite déclarer au sénat que toutes les accusations étaient

mal fondées , que Batrachus et Esculide (*Fouquier-Tinville et Dumas*) ne dénonçaient ni n'accusaient sur des faits réels, mais *d'après les imputations imaginées par les trente, et controuvées pour la perte des citoyens* (conspirations de prisons). Comment tous ces hommes, qui disent avoir été bien intentionnés pour la patrie, n'en donnèrent-ils pas alors des preuves, en parlant eux-mêmes pour le bien, et en détournant les autres de faire le mal ! Eratosthène dira, peut-être, *qu'il craignait de paroître contredire les trente*. S'il ne le dit pas, il n'y a point de milieu, *il sera évident, ou qu'il a approuvé les actes de ses collègues, ou qu'il était assez puissant pour les traverser sans rien craindre*.

Au reste, c'était pour votre salut qu'il devait signaler son zèle, et non pas pour Theramène (*Robespierre*) qui vous unissait en tant de manières ; mais il regardait votre ville comme une ville ennemie, et vos ennemis étaient des amis à ses yeux. — Je ferai voir que les *démêlés qui divisaient nos tyrans* (*Billaud et Robespierre*) *n'avaient point*

*pour motif et pour but vos intérêts , mais ceux de la tyrannie ; ce qu'ils se disputaient uniquement dans leurs débats entr'eux ; c'était le droit d'asservir l'état et d'opprimer les particuliers. ( Pages 39, 40 et 41 ).*

Ils se préparaient à perdre les Athéniens plutôt qu'à les réconcilier ; et ils auraient réussi , sans ces généreux compatriotes , auxquels vous devez faire connaître , par la punition de leurs ennemis , la récompense qu'ils doivent attendre de vous.

Au reste , je pense que si Eratosthène ( *Barrère* ) eût gouverné avec Themistocle , il se fût montré jaloux de relever vos murs ; mais lorsqu'il gouvernait avec Théràmène , il travaillait à les abattre. — Théràmène , en vous conseillant le gouvernement ( *révolutionnaire* ) des quatre cens , fut l'auteur de la première oligarchie. *Il passait pour être le plus attaché au gouvernement démocratique.* — Mais lorsqu'il vit que Pysandre, Callèschreet d'autres l'emportaient auprès du peuple , — *par jalousie contre ses rivaux* , autant que par la crainte qu'il avait des Athéniens , il prit le parti d'Aris-

tocrate ; cependant voulant toujours paraître fidèle au peuple , il accusa Antiphon et Archeptolème (*Danton et Camille Desmoulins*) *Ses amis intimes , et les fit condamner à mort.* Il en est venu à cet excès de perfidie de vous asservir vous-mêmes pour marquer de l'attachement à ses amis , et de perdre ses amis pour vous témoigner son prétendu dévouement. Lors donc que par là il eut obtenu toute l'autorité qu'il pouvait désirer , il s'engagea à sauver la patrie , et ce fut lui qui opéra sa ruine. — Vous n'hésitâtes pas néanmoins à lui abandonner votre ville , vos enfans , vos personnes. Loin de remplir ses engagements , déterminé à détruire la gloire , et la puissance d'Athènes , ce traître vous fit prendre un parti qu'aucun de vos ennemis n'eut osé espérer , que n'attendait aucun des citoyens. — *Il détruisit l'autorité du peuple :* trop assuré que s'il ne parvenait pas vous ôter toute puissance et tout espoir , vous ne tarderiez pas à le punir ; — *il fermait la bouche à tous vos orateurs , et vous contraignait de délibérer , non pour l'avant-*



tage de l'état , mais pour la satisfaction de vos ennemis. — Il vous conseilla d'abandonner la République à trente hommes , et de prendre la forme de gouvernement que proposait Dracontide ( *Billaud et Couthon* ). Malgré le triste état où vous étiez réduits , vous vous récriâtes en tumulte , et vous vous opposâtes , avec la plus grande force , à ce qu'on demandait de vous ; car vous étiez convaincus qu'il s'agissait , en ce jour , pour les Athéniens , d'être libres ou esclaves. C'est à votre témoignage que j'en appelle de la vérité de ces faits. Vous entendîtes alors Thérarène et ses amis s'expliquer clairement , et vous dire qu'ils *s'embarrassaient peu de vos oppositions* , qu'UN GRAND NOMBRE D'HOMMES DANS LA VILLE ÉTAIENT DE LEUR AVIS ( la commune , Hanriot et leurs satellites ). — Tous les bons patriotes , présens à l'assemblée , s'aperçurent de la manœuvre et de la violence ; les uns restèrent et gardèrent le silence ; les autres se retirèrent , pouvant du moins se rendre le témoignage qu'ils n'avaient pas voté pour la ruine de la République. Quelques-uns , *mais en petit*

*nombre, citoyens lâches et pervers, décidés d'avancer par le mauvais parti, donnèrent leur suffrage, conformément aux vues de Lacédémone, — et vous soumirent aux trente tyrans, selon le plan qui leur était prescrit.*

Trop convaincus de votre faiblesse et de leur puissance, *vos ennemis* (les jacobins) *avant la tenue de l'assemblée, en avaient arrêté les résolutions* ( pages 44 à 49 ).

Après avoir commis tous ces attentats, conjointement avec Théràmène; après avoir causé tous nos maux anciens et récents, Eratosthène *et les autres* se vanteront d'avoir accusé ce même Théràmène, qui a péri victime de leur commune perversité (\*); homme qui méritait d'être puni, et dans l'oligarchie qu'il voulait détruire, et dans la démocratie sous le nom de laquelle *il vous avait asservis*; homme qui, toujours ennemi de la constitution présente, en désirait sans cesse une

---

(\*) Il y a ici un mot de changé par le rapprochement de deux passages. Les rivaux de Théràmène, parmi les trente, l'accusèrent en effet, et le firent condamner à mort; mais ce n'est pas dans cette phrase que Lysias en parle.

nouvelle ; et qui décorait d'un beau nom les excès les plus affreux dont il donnait l'exemple. Je n'en dirai pas davantage sur Thérémène.

Voici donc l'instant, ô Athéniens, voici l'instant où, fermant vos cœurs à l'indulgence et à la commisération, vous devez punir, comme ils le méritent, Eratosthène et ses collègues, et *rougir de témoigner autant de faiblesse contre vos ennemis dans les jugemens, que vous manifestez contre eux de vigueur dans les combats.* Montrez-vous moins sensibles à ce qu'ils promettent de faire, qu'indignés de tout ce qu'ils ont fait. Vous poursuivez la mémoire de ceux des trente qui sont morts ; ne ménagez pas ceux qui sont présens, et ne vous soyez pas plus contraires à vous-mêmes que la fortune qui vous met entre les mains vos oppresseurs. Poursuivez Eratosthène, poursuivez ses amis dont il a partagé les crimes. Vous ne jugez pas aujourd'hui ce tyran comme vous fûtes jugés par lui. *Quand il gouvernait il était à-la-fois accusateur et juge ; aujourd'hui, du moins, si l'accu-*

*sateur parle, il est permis à l'accusé de se défendre; les trente ont fait mourir des hommes innocens sans les juger; vous, Athéniens; vous jugez légalement des hommes qui ont ruiné leur patrie.*

Comment, pourrez-vous leur faire subir une peine proportionnée à leurs attentats? En les faisant mourir, vengerez-vous, comme ils devraient l'être, les infortunés dont ils ont fait mourir, *sans les juger*, les pères, les fils et les frères? En confisquant tous leurs biens, dédommageriez-vous ou la patrie, dont ils ont volé les trésors, ou les particuliers dont ils ont pillé les maisons? Puisque vous ne pouvez assez les punir quoique vous fassiez, ne serait-ce pas une faiblesse honteuse de ne pas les punir du moins autant qu'il vous est possible?

On est capable de tout oser, lorsqu'ayant pour juges les témoins et les objets de ses crimes, on paraît devant eux pour se justifier, et qu'on montre un tel mépris pour vous-mêmes, ou une telle confiance en d'autres. Faites réflexion, Athéniens, et

considérez , que les ennemis du peuple n'auraient jamais pu réussir, s'ils n'eussent trouvé des partisans, et qu'aujourd'hui ils n'entreprendraient point de se défendre, s'ils n'espéraient échapper avec le secours de ces mêmes hommes. Ils se présentent, ces fauteurs des tyrans, moins dans la vue de les sauver du péril, que dans la persuasion qu'ils obtiendront eux-mêmes toute impunité pour leurs excès passés; et que, dans la suite, ils pourront se livrer à toute la perversité de leurs penchans, si, maîtres de punir les auteurs des plus grands maux, vous vous portez à les absoudre.

Les avocats des coupables doivent étonner. Prétendraient-ils qu'on doive faire grace aux accusés par égard pour leurs défenseurs?—Feront-ils des efforts d'éloquence pour justifier et peindre des plus belles couleurs la conduite des tyrans? Ils vous croient donc bien indifférens et bien simples, s'ils se figurent qu'ils pourront, sans péril, sauver les tyrans par le secours du peuple, tandis que, *sous Eratosthène et ses collègues, on ne pouvait, sans danger suivre les funé-*

*railles des malheureuses victimes de la tyrannie.* De tels hommes sauvés pourraient encore perdre la République; et les innocens qu'ils ont fait périr ne peuvent plus, par eux-mêmes, se venger de leurs ennemis. On verra donc, quelle indignité! puisqu'ils trouvent aujourd'hui, ces tyrans, une multitude de défenseurs, on verra une foule de citoyens suivre impunément les funérailles des oppresseurs de la patrie, tandis que *le peu d'amis qui assistaient à la sépulture des infortunés qu'ils immolaient à leur cruauté, ont été sacrifiés avec eux.*

Au reste, il est plus aisé d'accuser les tyrans sur ce que vous avez souffert de leur part, que de les justifier sur ce qu'ils vous ont fait souffrir. Les défenseurs d'Erastothène viennent nous dire que, des trente, c'est un de ceux qui fit le moins de mal; et ils croient que c'est une raison pour le renvoyer absous: et lorsque ce tyran vous a outragé plus que vous ne le fîtes jamais par les autres Grecs, ils ne pensent pas que ce soit une raison pour le condamner à mort!

Montrez en ce jour, Athéniens, montrez quels sont vos sentimens sur les évènements passés. Condamner Eratosthène, ce sera déclarer combien vous abhorrez les excès des trente; le renvoyer absous, ce serait vous annoncer les auteurs de leur domination tyrannique. Vous n'aurez plus à vous défendre, par la nécessité d'obéir à leurs ordres, puisque rien ne vous force aujourd'hui de prononcer malgré vous une sentence d'absolution. Ainsi, prenez garde de vous condamner vous-mêmes en absolvant des coupables. Vainement vous flattez-vous chacun de rester inconnus, à l'abri du secret des suffrages; vos sentimens seront dévoilés et deviendront publics.

Avant de finir je vais m'adresser successivement aux citoyens qui étaient restés dans la ville, et à ceux qui sont venus du Pirée; je rappellerai à leur mémoire quelques-uns des maux qu'ils ont essayés de la part des trente, afin que ce souvenir les excite à prononcer actuellement contre eux. Vous donc, qui êtes restés dans la ville, considérez qu'ils exerçaient sur vous

une tyrannie odieuse; qu'ils vous forçaient de livrer à vos fils, à vos frères, à vos concitoyens, des combats dans lesquels la victoire même vous rendait les esclaves des tyrans. C'était par les troubles que s'accroissait la fortune des trente; c'était par vos guerres mutuelles que la vôtre s'affaiblissait; *ils refusaient de vous faire participer aux fruits de la tyrannie, et ils vous obligeaient d'en partager les crimes.* Oui, ils en sont venus à ce mépris pour vous, de prétendre vous attacher à leur administration *en ne vous faisant part que de la honte dont elle les couvrait, sans vous faire jouir d'aucun de ses avantages.* Aujourd'hui que vous êtes à l'abri de leurs violences, vengez-vous de ces outrages en votre nom et au nom des citoyens venus du Pirée. Songez que, *tyrannisés auparavant par les plus pervers des hommes, vous gouvernez maintenant votre patrie avec de vertueux concitoyens, que vous combattez vos ennemis, et que vous délibérez en commun sur les intérêts de la République. Rappelez-vous ces troupes*



*auxiliaires* que les trente plaçaient dans la citadelle (dans les tribunes et les groupes), pour affermir la tyrannie et assurer votre servitude. J'aurais encore bien des choses à vous dire; mais, je me borne dans une matière aussi vaste.

Quant aux autres citoyens, qu'ils se ressouviennent comme ils se virent dépouillés de leurs armes, non par des ennemis, mais, au sein de la paix, par des compatriotes; qu'ils se ressouviennent que, chassés de la ville que leur avaient laissée leurs ancêtres, ils furent persécutés jusques dans celles où ils avaient cherché un refuge. Animez-vous généreux citoyens, comme dans les temps de votre exil; animez-vous contre les auteurs de vos maux; représentez-vous tout ce que vous eûtes à souffrir de ces tyrans farouches. Ils arrêtaient les particuliers dans la place publique, ou les arrachaient des temples, pour leur faire subir une mort violente; d'autres qu'ils enlevaient à leurs parens, à leurs femmes; à leurs enfans, *ils les forçaient de s'ôter la vie de leurs propres mains*; ils allaient jusqu'à empêcher qu'on ne leur donnât la sé-

pulture ; bravant les Dieux, et s'imaginant que leur puissance était à l'abri de la vengeance céleste. Ceux d'entre vous qui échappaient à la mort, ne rencontrant par-tout que des dangers, errans de ville en ville, chassés de toutes, réduits à la plus extrême indigence, contraints de laisser leurs enfans à des secours étrangers, ou à la merci de leurs ennemis. Si une fortune jalouse vous eût fait échouer dans votre juste entreprise, contre les tyrans, vous vous seriez vus obligés de prendre la fuite, de crainte de retomber encore dans la même calamité. Par la violence des trente, ni les temples, ni les autels, ni les loix n'auraient pu vous servir de refuge dans la persécution : ces temples, ces autels et ces loix, où vos persécuteurs trouvent aujourd'hui un asyle. Quant à vos enfans, ceux qui étaient à Athènes, auraient été outragés par les tyrans ; ceux qui étaient ailleurs, seraient vus réduits à donner leur service pour un modique salaire.

Mais pourquoi rapporter ce qu'auraient pu faire les trente, lorsque je me vois dans l'impuissance même d'exposer ce qu'ils ont

fait? Un seul accusateur ne suffit pas, il en faudrait plus d'un, il en faudrait sans nombre. Mais enfin j'ai témoigné tout le zèle dont j'étais capable, pour les temples qu'ils ont profanés; pour la ville dont ils ont ruiné les forces; pour les arsenaux qu'ils ont détruits; pour les citoyens morts, que vous n'avez pu secourir pendant leur vie, et que vous devez venger après leur trépas. Ils entendent, sans doute, ces morts, ils entendent mes discours; et votre sentence leur sera connue. Ils vous déclarent, par ma bouche, que laisser vivre de tels coupables, ce serait les condamner eux-mêmes à mourir de nouveau; et que faire subir aux tyrans le supplice qu'ils méritent, c'est accorder à tous ceux qui furent leurs victimes, la vengeance qu'ils réclament.

Je termine ici mon accusation. Athéniens, vous avez vu, entendu, souffert les excès de la tyrannie; voilà les tyrans: prononcez. (Page 49 à 57).

